
Nombre de membres

en exercice: 11

Présents : 9

Votants: 11

Séance du 03 février 2021

L'an deux mille vingt-et-un et le trois février l'assemblée régulièrement convoquée le 03 février 2021, s'est réunie sous la présidence de

Sont présents: Denis CELADON, Evelyne BEAUVAIS, Eric MORVAN, Laurence PICOT, Isabelle BILAND-PERENNES, Magalie PANNESE, Patrick VALEUR, Aude SCALABRE, Bruno DOUANNE

Représentés: Claudine CHATEIGNER par Laurence PICOT, Anais CAPARROS par Magalie PANNESE

Excuses:

Absents:

Secrétaire de séance: Patrick VALEUR

Objet: APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 08 JANVIER 2021 - DE 2021 004

Le procès verbal de la séance du 08 janvier 2021 est approuvé et signé par tous les membres présents.

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 11

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

Refus : 0

Objet: LIGNE DE TRESORERIE - DE 2021 005

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la ligne de trésorerie contractée en 2020 arrive à son terme le 28 février 2021, et que les travaux ayant pris du retard il convient d'en contracter une nouvelle dans l'attente du versement des subventions restantes,

Il expose au Conseil Municipal les conditions :

Montant : 50 000 €

Durée : un an maximum

Taux d'intérêt : Taux fixe de 0,30 %

Mise à disposition de capital : Par crédit d'office en J pour une demande en J – 1 avant 16h30 [pas de montant mini]

Remboursements des fonds : Par débit d'office en J pour une demande en J – 1 avant 16h30 [pas de montant mini]

Périodicité de paiement des intérêts : Mois civil par débit d'office

Calcul des intérêts : Base de calcul Exact/360

Frais de dossier : 250 Euros

Commission de gestion : Néant

Commission de mouvement : Néant

Commission de non-utilisation : 0,10 % de la différence entre le montant de la ligne et l'encours quotidien moyen.

Commission de multi-index : néant

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

APPROUVE le projet de renouvellement de la ligne de Trésorerie auprès de la Caisse d'Epargne dans les conditions sus-exposées,

AUTORISE le Maire à ouvrir la ligne de Trésorerie auprès de la Caisse d'Epargne,

AUTORISE le Maire à signer tout acte administratif et financier en lien avec la mise en place d'une ligne de trésorerie,

S'ENGAGE à créer les ressources nécessaires au remboursement de ces financements.

Résultat du vote : Adoptée
Votants : 11
Pour : 11
Contre : 0
Abstention : 0
Refus : 0

Objet: CREATION DE VOIE - DE 2021 006

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'article L 2121-29 du CGCT*

Considérant que dans le cadre du passage de la fibre à Châtenoy, il convient d'attribuer une adresse à chaque branchement.

Considérant que des branchements se trouvent sur la RD403.

Deux propositions sont faites par le Conseil Municipal :

- route du Château d'eau
- route des Chevreuils

Le vote est le suivant :

- route du Château d'eau : 4 voix
- route des Chevreuils : 6 voix
- abstention : 1

Le conseil municipal :

- adopte la dénomination "route des Chevreuils";
- charge Monsieur le maire de communiquer cette information notamment aux services de la Poste.

Résultat du vote : Adoptée
Votants : 11
Pour : 6
Contre : 4
Abstention : 1
Refus : 0

Objet: SDESM : ADHESION DES COMMUNES DE SAINT PIERRE LES NEMOURS, MONTEREAU FAULT YONNE ET FONTENAY-TRESIGNY - DE 2021 007

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2224-31 et L5211-18 relatif aux modifications statutaires ;

Vu l'arrêté inter-préfectoral n°2019/8 du 19 février 2019 portant modifications statutaires du Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne et constatant la représentation-substitution de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonnes-Sénart ;

Vu la délibération n°2020-118 du comité syndical du 14 octobre 2020 du Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne portant approbation de l'adhésion de la commune de Saint-Pierre-les-Nemours ;

Vu la délibération n°2020-142 du comité syndical du 16 décembre 2020 du Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne portant approbation de l'adhésion de la commune de Montereau-Fault-Yonne ;

Vu la délibération n°2020-143 du comité syndical du 16 décembre 2020 du Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne portant approbation de l'adhésion de la commune de Fontenay-Trésigny ;

Considérant que les collectivités membres du SDESM (Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne) doivent délibérer afin d'approuver cette adhésion et la modification du périmètre qui en découle par l'arrivée des communes de Saint-Pierre-les-Nemours, Montereau-Fault-Yonne et Fontenay-Trésigny ;

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

APPROUVE l'adhésion des communes de Saint-Pierre-les-Nemours, Montereau-Fault-Yonne et Fontenay-Trésigny au SDESM (Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne).

AUTORISE Monsieur le Président du SDESM à solliciter Monsieur le Préfet de Seine et Marne afin que soit constatée, par arrêté inter-préfectoral, l'adhésion précitée.

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 11

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

Refus : 0

Objet: PASSAGE DES CONVOIS D'EOLIENNES : PROPOSITION DE CONVENTION - DE 2021 008

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'un parc éolien est actuellement en construction sur les communes de Beaumont du Gâtinais et Gironville. Sur la période de mars à mai 2021 les convois seront acheminés jusqu'au site d'implantation. Châtenoy se trouve sur le tracé. Les convois devront contourner la commune en passant par des chemins ruraux et voies communales.

La société en charge des travaux, GATINAIS 2 a pris contact avec la commune afin de définir les conditions d'autorisation d'occupation et de passage.

Monsieur le Maire donne lecture de la proposition de convention.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- REFUSE le passage des convois sur le territoire de la commune,
- REJETTE de ce fait, la proposition de convention de GATINAIS 2
- CHARGE Monsieur le Maire d'en informer la société GATINAIS 2

Résultat du vote : Refusée

Votants : 11

Pour : 3

Contre : 7

Abstention : 1

Refus : 0

INFORMATIONS DIVERSES

- projet de méthanisation sur la commune d'Aufferville : les maires de plusieurs communes vont se rapprocher d'une association afin de savoir ce qu'il en est réellement ;

- point sur les finances de 2020. Au 31/12/2020 :

- excédent de fonctionnement :	+ 35 043 €
- déficit d'investissement :	- 15 330 €
TOTAL :	+ 19 713 €

- SIRSAP : la sortie du SIRSAP n'a pas été enterinée par la Préfecture, le comité syndical n'ayant pas explicitement exprimé son accord pour le retrait de châtenoy et chevrainvilliers. Une réunion a eu lieu la semaine dernière afin de délibérer. Cette décision va ensuite être soumise à l'avis de l'ensemble des communes membres, sans réponse sous 3 mois : avis défavorable. Si des communes s'opposent à cette décision de sortie : procédure dérogatoire de sortie auprès de la Préfecture.

- Projet d'implantation d'éoliennes sur la commune de Fay les Nemours : lors de sa dernière séance le conseil municipal a délibéré CONTRE.

- Logement communal : les volets sont actuellement rénovés par l'agent technique, ils seront remis en place la semaine prochaine.

- Vaccination COVID 19 : elle est gérée par la CC du Pays de Nemours. La commune a envoyé un courrier aux habitants de + de 75 ans leur proposant de les recenser afin de les inscrire sur la liste des personnes volontaires.

- Magalie PANNESE informe le Conseil Municipal que la recharge d'un véhicule électrique sur la borne coûte désormais 2€ au lieu de 0.50 €

- Retours sur les commissions et syndicats :

* PNR du Gâtinais français (Laurence PICOT) : Commission Tourisme :

- Information sur le REZO POUCE

- Liste des communes volontaire pour les bornes de recharge des véhicules électriques

- étude sur les communes volontaires pour un projet de pistes cyclables

* SIREDOM (Denis CELADON) : le rapport de la Cour des Comptes est paru. Les budgets ont été jugés insincères et le coût réel du service sous-estimé. Le nouveau Président est en charge de redresser les comptes. Le rapport est consultable sur le site du SIREDOM. Dette de 48 millions d'euros à rembourser en 3 ans. La part fixe devrait donc passer de 17€ à 22 ou 23 € pendant une durée de 3 ans puis de nouveau baisser.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h30

Le Maire

Denis CELADON

